



REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

**71^e SESSION DU COMITE EXECUTIF DU PROGRAMME
DU HAUT COMMISSAIRE (EXCOM)**

Genève, du 05 au 09 Octobre 2020

DECLARATION DE LA CÔTE D'IVOIRE AU DEBAT GENERAL

**Orateur : S.E.M. Kouadio ADJOUANI
Ambassadeur, Représentant Permanent**

Monsieur le Président,

La Côte d'Ivoire souscrit à la déclaration faite par l'Algérie au nom du Groupe africain.

Je voudrais vous féliciter pour la manière remarquable avec laquelle vous dirigez les travaux de cette session, qui se tient dans un contexte mondial difficile, marqué par la pandémie de la maladie à COVID-19.

C'est le lieu de saluer les actions entreprises par le HCR dans le cadre de la lutte contre cette pandémie, en vue d'apporter protection et assistance aux réfugiés et aux déplacés internes.

Monsieur le Président,

Le Haut-Commissaire, dans sa déclaration liminaire, nous a fait une présentation instructive sur les défis auxquels le HCR est confronté, les efforts consentis ainsi que les engagements de l'organisation en vue de trouver des solutions idoines aux problèmes de toutes les personnes relevant de sa compétence.

Ma délégation est d'avis qu'en dépit des progrès substantiels enregistrés dans les différents domaines d'intervention, il existe encore de réelles contraintes à la mise en œuvre effective des programmes humanitaires pour le bien-être des personnes en détresse.

A cet effet, la Côte d'Ivoire invite les membres du Comité Exécutif à soutenir les efforts du Haut Commissaire, en vue d'une synergie d'actions face à la complexité croissante des mouvements de populations. Ma délégation lance donc un appel au renforcement de la coopération entre les Etats, le HCR et les institutions internationales.

Monsieur le Président,

Je voudrais adresser mes sincères remerciements au Haut-Commissaire, Monsieur Filippo GRANDI, et à l'ensemble du personnel du HCR pour leur soutien constant à la Côte d'Ivoire, et les féliciter pour le travail accompli, souvent dans des conditions difficiles, en faveur des réfugiés, des déplacés internes et des apatrides.

Ma délégation reste convaincue que seules des solutions durables, notamment le retour librement consenti, pourront mettre fin aux souffrances des réfugiés, et salue donc l'idée d'envisager de nouvelles perspectives, face à la persistance des conflits armés et la survenance de nouveaux défis.

Dans ce contexte, la Côte d'Ivoire reste préoccupée par l'insuffisance chronique de financements des programmes et l'augmentation des charges supportées par les pays d'accueil, en particulier les pays en développement.

Monsieur le Président,

En Côte d'Ivoire, de nombreux programmes ont été mis en œuvre, avec l'appui du HCR, afin de renforcer la protection juridique des réfugiés vivant sur le territoire ivoirien. Il s'agit, entre autres :

- de la distribution des cartes d'identité de réfugiés valant titres de séjour, en vue de faciliter la libre circulation des réfugiés sur toute l'étendue du territoire national et leur permettre un accès aux structures socio-communautaires ;
- de la prise en charge sociale des réfugiés dans le programme national de Couverture Maladie Universelle (CMU) ;
- du projet de stratégie d'intégration locale, pour lequel, notre pays sollicite l'appui de la Communauté Internationale pour son financement et sa mise en œuvre.

Monsieur le Président,

Ma délégation voudrait saisir l'occasion de cette 71^{ème} session pour réitérer ses sincères remerciements à tous les pays frères qui ont bien voulu accueillir des réfugiés ivoiriens durant la grave crise postélectorale qu'a connue la Côte d'Ivoire en 2011.

A ce jour, grâce aux efforts conjugués du Gouvernement ivoirien et du HCR, la grande majorité de ces réfugiés sont retournés au pays.

Aussi, ma délégation voudrait toujours compter sur le soutien du HCR et de la Communauté Internationale en vue du retour au pays dans la dignité et la sécurité, de tous les réfugiés ivoiriens, conformément à la feuille de route adoptée en novembre 2018 à Abidjan.

La mise en œuvre de cette feuille de route devrait aboutir à terme, à l'invocation de la clause de cessation du statut de réfugié ivoirien.

Monsieur le Président,

En ce qui concerne l'apatridie, mon Gouvernement, dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations de la « Déclaration d'Abidjan » et des engagements souscrits lors du Segment de haut niveau sur l'apatridie, a pris les mesures suivantes :

- la délivrance systématique de certificat de nationalité ivoirienne aux enfants nés en Côte d'Ivoire de parents inconnus ;
- l'adoption, le 08 janvier 2020, du Plan d'Action National pour l'Eradication de l'Apatridie en Côte d'Ivoire;
- la mise en œuvre depuis le mois d'avril 2020, d'une opération spéciale de déclarations de naissances, de rétablissement d'identité et de transcriptions des expéditions de jugements supplétifs d'acte de naissance, en souffrance dans les registres d'état civil.

Cette opération a permis à 192.717 nationaux à risque d'apatridie de régulariser leur situation à l'état civil et de se faire établir un certificat de nationalité ;

- la signature, le 02 septembre 2020, de deux arrêtés interministériels portant création, organisation et fonctionnement des Commissions Nationales d'Eligibilité et de Recours au statut d'Apatride.

Il importe de souligner que la Côte d'Ivoire reste le premier pays africain à mettre en place de telles commissions.

Monsieur le Président,

Pour terminer, mon pays appelle tous les partenaires bilatéraux et multilatéraux à poursuivre leurs efforts en vue d'aider la Côte d'Ivoire à relever ses nombreux défis, notamment dans la mise en œuvre de son Plan d'Action National pour l'Eradication de l'Apatridie.

Je vous remercie.